



Subside Tremplin

Programme pour la relève universitaire féminine

Public visé

Doctorantes avancées et toute chercheuse avancée dans sa relève académique, toutes sources de rémunération confondues, et sous contrat avec l'Université de Genève pendant le semestre de la décharge (remplacement).

Du temps pour son dossier académique

Ce programme annuel offre une période de disponibilité pour étoffer le dossier scientifique de la chercheuse : rédaction d'articles, projets de recherche, séjour scientifique dans une autre institution, finalisation ou publication de la thèse.

Modalités de participation

Les modalités concrètes peuvent varier, il s'agit le plus souvent de décharger les bénéficiaires de leurs tâches d'enseignement, d'encadrement et/ou administratives. Selon les facultés, d'autres responsabilités doivent faire l'objet d'un allègement ex. Des charges cliniques en Faculté de médecine.

Les lauréates bénéficient également d'un encadrement de mentorat par une professeure, mentore inscrite dans les programmes de mentorat égalité de l'université. Elle s'engage dans le cadre d'une convention de mentorat à réaliser les objectifs visés pour la période. Trois rendez-vous et l'évaluation du programme sont demandés.

La mise en place de chaque décharge, soit l'engagement d'une personne pour le remplacement, s'effectue par l'intermédiaire des référant-e-s hiérarchiques et administratifs-ves des départements et instituts concernés. Le Service égalité est en charge du bon déroulement de la partie financière.

Processus de sélection

Une sélection facultaire est effectuée par chaque Commission égalité facultaire, ensuite la sélection définitive est menée par une commission ad hoc réunissant:

- Les président-e-s (ou remplaçant-e-s) des Commissions égalité facultaires UNIGE ;
- La directrice du Service égalité UNIGE (ou remplaçant-e) et la chargée de projet Subside tremplin.

Le recteur est tenu informé du processus de sélection par la chargée de projet égalité en charge du bon déroulement du programme Subside tremplin.

Evaluation des candidatures

- les qualités scientifiques et pédagogiques;
- l'incidence de la décharge en tant qu'accélérateur de carrière ;
- la détermination à s'engager dans une carrière académique ;
- le fait de se trouver à une étape charnière de sa trajectoire professionnelle ;
- la détermination à se créer un réseau national et international, par exemple par la mobilité ;
- à dossier équivalent, les conditions familiales de la candidate seront prises en considération.

Comment candidater

Le dossier de candidature est à envoyer par e-mail à la présidence de la Commission égalité facultaire concernée **au plus tard le 28 février 2020**:

Dans un seul document PDF

- le formulaire d'accompagnement à télécharger;
- une lettre de motivation (maximum deux pages) incluant : buts de période de décharge, échéancier, impact sur la carrière ;
- un curriculum vitae complet ;
- deux lettres de recommandations.

Votre dossier de candidature au Subside tremplin est à envoyer par e-mail à la présidence de la [Commission égalité facultaire](#) concernée **au plus tard le 28 février 2020**: